



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 juillet 2005
Français
Original: anglais

Rapport spécial du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur les élections en République démocratique du Congo

Additif

1. Suite au paragraphe 62 de mon rapport spécial (S/2005/320), j'ai l'honneur d'informer le Conseil de sécurité que les incidences financières de l'appui qui serait apporté par la MONUC pour la tenue des élections en République démocratique du Congo, conformément aux recommandations formulées dans les paragraphes 70 à 72 de mon rapport, sont actuellement estimées à 188,8 millions de dollars pour la période de 12 mois.

2. Ce montant estimatif couvre le déploiement progressif de 2 590 militaires, 216 policiers civils et 5 unités de police constituées (soit 625 policiers) supplémentaires, ce qui ferait passer les effectifs de la Mission à 19 290 militaires, 391 policiers civils et 750 policiers des unités constituées. Il couvre également le déploiement progressif des effectifs supplémentaires suivants : 170 membres du personnel recruté sur le plan international, 470 membres du personnel recruté sur le plan national et 154 Volontaires des Nations Unies, des moyens de transport aérien accrus, une infrastructure renforcée et du matériel de transport terrestre additionnel pour le personnel chargé de faciliter la tenue des élections et le personnel supplémentaire. Le détail des prévisions de dépenses supplémentaires par grandes catégories de dépenses est donné à titre indicatif dans l'annexe du présent additif.

3. En attendant que le projet de budget 2005/06 que j'ai établi pour la MONUC soit présenté à l'Assemblée générale lors de la partie principale de sa soixantième session, puis examiné et approuvé par elle, le montant total des prévisions de dépenses de la Mission pour la période de 12 mois est estimé à quelque 1,3 milliard de dollars, y compris le montant de 383,2 millions de dollars représentant l'engagement de dépenses autorisé pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 octobre 2005 afin d'assurer le fonctionnement de la Mission, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/285 B du 22 juin 2005.

4. Si le Conseil de sécurité approuve l'augmentation des effectifs autorisés (personnel militaire, police civile et unités de police constituées) de la MONUC et donne mandat à la Mission de faciliter la tenue des élections suivant les modalités recommandées aux paragraphes 70 à 72 de mon rapport spécial, il sera demandé à l'Assemblée générale d'ouvrir de nouveaux crédits.



Annexe

Prévisions de dépenses relatives à l'appui à la tenue des élections pour la période de 12 mois

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Prévisions de dépenses</i>
Militaires et personnel de police	
Observateurs militaires	–
Contingents	67 377,0
Police civile	2 947,8
Unités de police constituées	16 824,0
Total partiel	87 148,8
Personnel civil	
Personnel recruté sur le plan international	–
Personnel recruté sur le plan national	–
Volontaires des Nations Unies	2 728,1
Total partiel	2 728,1
Dépenses opérationnelles	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	7 030,2
Personnel fourni par des gouvernements	–
Observateurs électoraux civils	–
Consultants	40,0
Voyages	1 203,0
Installations et infrastructures	8 044,5
Transports terrestres	3 525,8
Transports aériens	69 413,4
Transports maritimes ou fluviaux	–
Transmissions	3 869,8
Informatique	621,6
Services médicaux	1 163,7
Matériel spécial	1 070,5
Fournitures, services et matériel divers	2 965,1
Projets à effet rapide	–
Total partiel	98 947,6
Total brut	188 824,5
Recettes provenant des contributions du personnel	932,0
Total net	187 892,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–
Total	188 824,5